

REGLEMENT DU CONCOURS

« JETONS MOINS - TRIONS MIEUX »

Article 1 - Présentation et organisation

Le Smeeom moyenne Garonne domicilié lieu-dit Fipierre 82340 Auvoisin, représenté par Marie-Bernard MAERTEN, la Présidente, organise un concours s'adressant aux classes des cycle 1 – 2 – 3 et 4 de son territoire. Cette opération est destinée à sensibiliser les élèves aux enjeux du tri et du recyclage.

Le Smeeom moyenne Garonne est désigné ci-après comme : « le Smeeom » ou « l'Organisateur ».

Ce concours est gratuit ; il n'est soumis à aucune obligation d'achat.

Article 2 - Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute classe répondant aux conditions cumulatives ci-dessous :

- Classe de cycle 1 à cycle 4
- Basée sur le territoire du Smeeom moyenne Garonne ;
- S'étant engagée avant le 10 novembre 2023 à suivre à l'animation « Jetons moins, Trions mieux : les fondamentaux » proposé aux écoles par le Smeeom moyenne Garonne pour l'année 2023-2024

Le Smeeom moyenne Garonne procédera à la vérification du respect de ces critères. Dans l'hypothèse où l'un de ces critères ne serait pas rempli, l'inscription au jeu concours ne pourra être validée.

La participation au jeu concours vaut acceptation des conditions de participation et de déroulement du lot.

Une seule participation par classe est acceptée pendant toute la durée du concours.

Article 3 - Dates du concours

Date de début du concours : 3 juillet 2024

Date de fin du concours : 10 novembre 2023 à 23h59

Date de tirage au sort : 13 novembre 2023

Date de désignation des Gagnants : 13 novembre 2023

Article 4 - Modalités de participation

4.1. Conditions de dépôt de candidature

Pour s'inscrire au tirage au sort et tenter de gagner le lot mis en jeu à l'article 5, tout participant doit avoir réalisé les actions mentionnées ci-dessous :

- S'engager à suivre l'animation « Jetons-moins, trions mieux : les fondamentaux » proposé par le Smeeom.
- Accepter la participation au jeu concours.
- Renvoyer par mail le bulletin d'inscription à l'animation « Jetons moins, Trions mieux : les fondamentaux » avant le 10 novembre 2023 à s.lamarque@smeeom-moyennegaronne.fr.

La participation au concours est limitée à une participation par classe. La participation au jeu concours ne sera valide que si les informations requises par le Smeeom sont complètes et correctes.

4.2. Modalités du tirage au sort

La classe gagnante sera déterminée par un tirage au sort numérique qui sera effectué par une application web.

La classe gagnante sera la classe tirée au sort le 13 novembre 2023 et sera avertie par mail le jour même.

Article 5 –Lot

5.1. Description du lot

Le lot offert par le Smeeom moyenne Garonne dépendra du cycle de la classe gagnante.

Si la classe gagnante est une classe de cycle 1 ou cycle 2, le lot sera un spectacle sur le tri et le recyclage des déchets.

Si la classe gagnante est une classe de cycle 3 ou cycle 4, le lot sera une visite du centre de tri de la DRIMM à Montech.

Un animateur pédagogique du Smeeom sera présent lors de ce spectacle ou de cette sortie.

5.2 Modalité d'utilisation du lot

La classe gagnante devra se mettre en relation directe avec l'Organisateur du jeu-concours et se conformer aux modalités d'utilisation ci-dessous :

- Le lot (spectacle ou visite) aura lieu pendant le temps de classe entre le mois de mars et le mois de juin 2024 à une date convenue entre la classe gagnante et l'Organisateur.

Dans le cas où le lot gagné serait un spectacle sur le tri et le recyclage des déchets, la classe gagnante s'engage à :

- mettre à disposition une salle de son école de 60 m² environ pour permettre aux enfants de s'asseoir par terre et se déplacer aisément. Elle devra permettre à l'Organisateur de brancher son matériel audio et ses éclairages.
- dégager le temps nécessaire pour le spectacle : compter une heure pour le spectacle plus le temps d'installation (environ 2h30 pour la montage et 2h00 pour le démontage). .

Dans le cas où le lot gagné serait une visite du centre de tri de la DRIMM à Montech, celle-ci sera divisée en deux temps : une visite de la chaîne de tri par une moitié des effectifs de la classe gagnante pendant que l'autre moitié assistera à une animation sur le recyclage dans la salle de la DRIMM prévue à cet effet. Les groupes alterneront sur la seconde partie du temps consacré à cette visite. La classe gagnante s'engage :

- à dégager le temps nécessaire pour la visite du centre de tri : compter une demi-journée.
- à obtenir les autorisations de sortie en dehors de l'établissement scolaire requises.
- à assurer l'encadrement des élèves selon les modalités de l'éducation nationale.
- à obtenir les autorisations de droit à l'image des élèves pour d'éventuelles publications dans la presse, sur le site internet et sur la page facebook de l'Organisateur.